

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 juillet 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : Abstentions :

Date d'affichage
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

Madame Fatma ADDA est désignée secrétaire de séance.

2026.06.30 - DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL, INSTITUTION OU NON DU PARITARISME, RECUEIL OU NON DE LA VOIX DELIBERATIVE AU COLLEGE EMPLOYEUR AU SEIN DU CST COMMUN POUR LES AGENTS RELEVANT DE LA MAIRIE DE MIRANDE ET DU CCAS DE MIRANDE

Monsieur le Maire informe, qu'après la création d'un Comité Social Territorial commun avec le CCAS de Mirande, il y a lieu de déterminer le nombre de représentants du personnel, d'instituer ou de ne pas instituer le paritarisme au sein du CST et d'accorder ou de ne pas accorder voix délibérative au collège employeur au sein du CST.

Considérant que la consultation des membres de l'organisation syndicale représentée auprès de l'actuel CST commun est intervenue 6 mois au moins avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel est de 74 agents.

- Commune = 62 agents (dont 6 agents de la Communauté de communes cœur d'Astarac en Gascogne mis à disposition partiellement auprès de la Commune),
- CCAS = 12 agents ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- fixe pour les élections professionnelles 2026 le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) pour le CST
- décide d'un paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants collège employeur identique à celui du collège des représentants du personnel pour le CST
- décide d'un recueil par le CST de l'avis des représentants du collège employeur en leur accordant voix délibératives pour le CST.

La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et transmise à Monsieur le Préfet du Gers. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La Secrétaire,

Fatma ADDA



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 3 juillet 2026

Le Maire,

Bernard DOREY

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DCM2026_06_30
Objet :	Délibération portant détermination du nombre de représentants du personnel, paritarisme,... au sein du CST Commun
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
Identifiant unique :	032-213202567-20260702-DCM2026_06_30-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	941 o
Nom métier :		
032-213202567-20260702-DCM2026_06_30-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	110.9 Ko
Nom original : 20260630 Dertermination nb representants personnel, paritarisme CST Commun.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260702-DCM2026_06_30-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 juillet 2026 à 12h02min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 juillet 2026 à 12h02min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 juillet 2026 à 12h02min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 juillet 2026 à 12h02min36s	Reçu par le MI le 2026-07-15